

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 29 novembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 novembre 2017 à 18h00, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

Présents : Mme MARCHAND Aline – M. LABORDE Patrick – Mme CAMIADE Sabrina – M. GUILLAMET François – Mme CANCOUËT Anne-Marie – M. CHAMPEAU Daniel – M. ALLIOT Philippe – Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne – M. VIDAL Régis – M. DUPOUY Jean-Louis – Mme MOISDON Emmanuelle – Mme FAYE Chantal – M. LAGARDERE Christophe

Absents excusés : Mme CAPDEVIELLE Stéphanie, procuration à Mme MARCHAND Aline – Mme MULTEAU Mireille, procuration à M. LAGARDERE Christophe

Secrétaire de séance : Monsieur LABORDE Patrick



1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 NOVEMBRE 2017

- Adopté par 15 voix pour

2. PLAN DE GESTION ONF

Messieurs Frédéric ARRIEUSECQ et Jacques MAIA, agents de l'ONF sont venus présenter le futur plan de gestion 2018-2032 de la forêt communale soumise au régime forestier.

Il s'agit d'effectuer un état des lieux et la liste des actions mises en œuvre dans les quinze années à venir. La superficie concernée par cette démarche est de 373,62 ha. La forêt communale est principalement peuplée de pins maritimes (94% y compris les vides à boiser) mais aussi de chênes indigènes (4%) et d'autres feuillus (2%).

Durant les quinze années, 102 ha (âge 50/55 ans) seront coupés et 202 ha bénéficieront d'éclaircies. Il est prévu une production de 33 000 m³ de bois durant cette période.

Toutefois, il convient de préciser que pour certaines zones, nous aurons une approche différente :

- Plus écologique pour des parcelles dans la Réserve du Courant d'Huchet (20,10 ha). L'âge d'exploitabilité sera porté à 75 ans et les coupes seront effectuées par zones réduites (2 ou 3 ha) sur la période 2033/2062.
- Plus adaptée au contexte touristique dans le quartier de La Prade

L'âge d'exploitabilité sera porté à 90 ans. Durant ce plan de gestion, 12 ha par zones de 2 ou 3 ha seront coupés.

- Adopté par 15 voix pour

3. ETAT D'ASSIETTE COUPES DE BOIS

Suite à la décision lors du dernier conseil de surseoir à une décision de coupes de pins sur une partie de la parcelle 20 (6,2 ha) , il est proposé par l'ONF en accord Monsieur avec Jean-Louis DUPOUY, de reporter la coupe de l'intégralité de la parcelle 20 (13,70 ha) en 2023, d'effectuer une dernière éclaircie sur cette parcelle en 2018 et d'avancer la coupe rase de la parcelle 15 (4,46 ha) de 2019 en 2018.

- Adopté par 15 voix pour

4. CHOIX DE L'ENTREPRISE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES – TRAVAUX PRIORITAIRES - PROGRAMME 2017

Suite à la consultation lancée par la commune pour réhabiliter notre réseau d'assainissement des eaux usées, nous avons reçu deux réponses d'entreprises en groupement.

Patrick Laborde précise les différentes modalités techniques qui seront choisies en fonction des lieux des chantiers. Certaines canalisations seront changées par tranchées (rue Destouesse), d'autres par chemisage (La Prade, Les Ecureuils, Honchasse).

Le groupement SUBTERRA/SNATP/SAUR est le mieux disant pour un montant total de 376 142,20€ HT. Patrick Laborde propose qu'on retienne cette offre.

- Adopté par 13 voix pour, 2 abstentions (Mme MULTEAU, M. LAGARDERE)

5. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES DIVERS BUDGETS

Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable et assainissement au SIEAM, la commune procède à l'amortissement de certains équipements pour un montant de 48 947 €.

Il est donc prévu d'effectuer les écritures comptables suivantes :

o Section Investissement :

- <u>Recettes</u>	021 (virement sect fonct)	- 50 000,00
	28157 (agencement et aménagement)	50 000,00
	TOTAL	0,00

- o Section Fonctionnement :
 - Dépenses 023 (virement sect invest) - 50 000,00
6811 (Dot.aux amort. des immo.))50 000,00
 - TOTAL** **0,00**
- Adopté par 15 voix pour

6. MODIFICATION DES STATUTS DE MACS : EXTENSION DES COMPETENCES EN MATIERE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) ET REPRISE DES COMPETENCES DU SIVOM CÔTE-SUD A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Patrick Laborde précise que dans le cadre de la loi MAPTAM, les communes héritent de la compétence GEMAPI. Il est proposé de transférer cette compétence à MACS.

La compétence liée à la gestion des milieux aquatiques est déjà assumée sur notre territoire par le syndicat mixte de rivière Côte Sud.

- Adopté par 15 voix pour

7. VENTE FOURGON

Notre vieux fourgon acheté en 2008 (première mise en service 2005) nécessiterait de grosses réparations pour atteindre le niveau requis par le contrôle technique. Xavier LAFITTE souhaiterait le racheter en l'état. Madame le Maire propose de lui vendre 1 500€.

- Adopté par 15 voix pour

8. LOCATION CHALETS

A la demande la SAUR, Madame le Maire propose qu'on loue un chalet du 04/12/17 au 15/12/17 à deux ouvriers de cette entreprise durant la durée des travaux de dévoiement de canalisations sur le site de la Résidence des Pins pour un montant total de 200€.

M. LAGARDERE s'étonne de ce montant au regard des frais d'électricité dus au chauffage. M. ALLIOT lui répond que ce chantier a fait l'objet d'âpres négociations, que la commune a refusé de participer à ces travaux (plus de 40 000€). Cela justifie un loyer modéré.

- Adopté par 12 voix pour, 2 voix contre (Mme MULTEAU et M. LAGARDERE) et une abstention (Mme FAYE)

9. AIDE POUR LES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Madame le Maire propose que pour favoriser les pratiques sportives et culturelles des jeunes molietsois, la commune verse une subvention au Full Speed Surf de 2 340€ (26 inscriptions, aide de 90€/enfant).

Pour la pratique du golf, 7 jeunes bénéficieront d'une aide de 90€. Les autres associations n'ont pas pour le moment fait de demandes officielles.

- Adopté par 15 voix pour



QUESTIONS DIVERSES :

- **Monsieur Patrick LABORDE** informe d'une rencontre avec le nouveau directeur du SDIS, le colonel Eric DUVERGER. La faiblesse du nombre de pompiers volontaires (pas seulement à MOLIETS) crée un souci pour la bonne organisation de ce service. La commune essaiera de jouer le rôle de facilitateur ; le conseil municipal devra réfléchir en lien avec le SDIS aux pistes possibles pour étoffer l'équipe de pompiers à MOLIETS.
- **Madame Chantal FAYE** demande des informations sur le minibus et le règlement d'utilisation. Madame le Maire lui répond que le bus vient d'arriver, qu'une proposition de règlement sera faite lors du prochain conseil municipal.
- **Madame Chantal FAYE** s'inquiète aussi de l'état de la rampe d'accès à la mairie. François GUILLAMET lui répond que des réparations seront effectuées par le service technique prochainement.
- **Monsieur Régis VIDAL** demande quelle est la politique d'achat de la commune pour la forêt. Madame le Maire lui répond que la commune se porte systématiquement acquéreur.
- **Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI** informe le conseil sur les démarches possibles pour limiter le développement de chats errants sur la commune. En lien avec le chenil de Birepoulet, il est possible d'effectuer la stérilisation de ces chats. Le coût sera pris en charge par le chenil en fonction du nombre de demandes des communes. Il s'agit donc de prendre rang.
- **Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI** informe le conseil de ses démarches pour essayer de densifier le marché du samedi matin au bourg. Des producteurs (notamment de fromage) ont été contactés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Vu pour être affiché en date du **01 DEC. 2017**

Le secrétaire de séance